



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Point 114 d) de la liste préliminaire

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes  
subsidiaires et autres élections : élection de membres  
du Conseil des droits de l'homme**

### **Lettre datée du 7 juin 2018, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous informer que le Gouvernement bangladais a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021, dans la perspective de l'élection qui se tiendra à New York en 2018. Le Bangladesh a déjà siégé au Conseil, où il a effectué trois mandats (2007-2009, 2010-2012 et 2015-2017).

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint le texte des engagements pris volontairement par le Gouvernement bangladais et en rapport avec sa candidature (voir annexe).

(Signé) Masud **Bin Momen**

---

\* [A/73/50](#)

18-09867 (F) 220618 290618



Merci de recycler



**Annexe à la lettre datée du 7 juin 2018 adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Candidature du Bangladesh au Conseil des droits de l'homme  
pour la période 2019-2021**

**Engagements pris volontairement conformément à la résolution 60/251  
de l'Assemblée générale**

1. Les obligations du Bangladesh dans le domaine des droits de l'homme sont énoncées dans sa Constitution, loi suprême du pays, dans le préambule de laquelle le peuple bangladais a affirmé que l'État a pour objectif fondamental de bâtir « une société dans laquelle l'État de droit, les droits de l'homme fondamentaux et la liberté, l'égalité et la justice, sur les plans politique, économique et social, sont garantis à tous les citoyens ». La Constitution consacre un ensemble de droits fondamentaux que la loi impose de respecter et qui correspondent aux droits civils et politiques énoncés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En outre, les principes fondamentaux de la politique d'État énumèrent des droits économiques, sociaux et culturels universellement reconnus, dont le respect est garanti par des stratégies favorisant un développement soutenu et inclusif.

2. Les notions de droits de l'homme et de libertés fondamentales sont inscrites au cœur même de l'histoire de l'État du Bangladesh, né d'une guerre héroïque menée par son peuple contre des oppresseurs. Le peuple bangladais a, à plusieurs reprises, vaincu par des mouvements de grande ampleur des forces inconstitutionnelles et antidémocratiques. Ses relations extérieures ont également toujours été guidées par les valeurs de la démocratie, de la paix et du respect des droits individuels. Le Bangladesh est le seul pays dont des habitants ont fait le sacrifice de leur vie pour préserver le droit de s'exprimer dans leur langue natale, droit dûment reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

3. Le Bangladesh considère que tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, il respecte toujours le principe de la coopération et du dialogue internationaux. Membre responsable de la communauté internationale, le Bangladesh participe activement au dialogue constructif avec les institutions établies sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme.

4. Le Bangladesh a accompli des progrès remarquables en matière de promotion et de protection des droits de l'homme au cours du mandat du gouvernement démocratique actuellement au pouvoir, dirigé par le Premier Ministre Sheikh Hasina, lequel a pris ses fonctions en 2009. La contribution du Bangladesh dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire s'est avérée utile au-delà des frontières du pays. Le Bangladesh a ainsi beaucoup à offrir à la communauté internationale en matière de bonnes pratiques dans ce domaine.

**Rôle du Bangladesh dans la protection des victimes de violations des droits  
de l'homme, notamment de déplacements forcés**

5. Leurs profondes affinités avec les opprimés et les sans défense ont incité le peuple et le Gouvernement bangladais à accueillir à bras ouverts plus d'un million de Rohingya qui ont fui la « purification ethnique » au Myanmar. Depuis le

25 août 2017, près de 700 000 ressortissants du Myanmar déplacés de force ont franchi la frontière et trouvé refuge au Bangladesh, dans ce qui est devenu une crise liée à des déplacements de population gagnant en ampleur à une vitesse inédite. Le Bangladesh accueille par ailleurs depuis une trentaine d'années quelque 300 000 Rohingya, victimes de longue date de persécutions systématiques au Myanmar en raison de leurs origines raciales et de leur religion.

6. Tout en fournissant aux Rohingya déplacés des hébergements, des vivres, des soins de santé et d'autres services de base pour assurer leur subsistance, le Bangladesh a poursuivi les efforts diplomatiques en vue de garantir les droits des Rohingya, notamment leur droit de rentrer chez eux au Myanmar en toute sécurité, dans la dignité et de façon durable. Il a finalement réussi à conclure avec le Myanmar des accords bilatéraux sur la question du retour de ces populations. Cependant, conscient qu'un certain nombre de conditions indispensables doivent être satisfaites pour assurer un retour en toute sécurité, le Bangladesh a obtenu l'inscription dans les accords bilatéraux de dispositions relatives à la non-criminalisation, aux moyens de subsistance, à la réinstallation, à la réintégration et à d'autres éléments universels des droits de l'homme et a associé les organismes concernés des Nations Unies au processus de retour.

7. Soucieux de régler de façon durable les problèmes auxquels font face les Rohingya déplacés de force, le Premier Ministre du Bangladesh a proposé à l'Assemblée générale un plan en cinq points, qui prévoit : a) la cessation inconditionnelle, immédiate et permanente des violences et de la « purification ethnique » au Myanmar ; b) l'envoi d'une mission d'établissement des faits au Myanmar ; c) la protection de tous les civils au Myanmar, quelles que soient leur religion et leurs origines ethniques, par la création de « zones sécurisées » ; d) le retour durable, chez eux au Myanmar, de tous les Rohingya déplacés de force ; e) l'application immédiate, inconditionnelle et intégrale des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine.

8. Le Bangladesh s'est également porté co-auteur de la résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et en a facilité l'adoption à la Troisième Commission, puis à l'Assemblée générale, à la soixante-douzième session. Au Conseil des droits de l'homme, le Bangladesh a convoqué la vingt-septième session extraordinaire, qui a porté sur la situation des droits de l'homme des musulmans rohingya et d'autres minorités du Myanmar, le 5 décembre 2017, et qui a abouti à l'adoption d'une résolution sur la question.

9. Le Bangladesh a permis à tous les partenaires et organismes internationaux, y compris ceux des Nations Unies, aux acteurs humanitaires, aux médias et à d'autres organisations de la société civile d'accéder sans aucune restriction à Cox's Bazar pour y mener leurs activités et apporter une assistance aux Rohingya. En outre, il a également poursuivi ses consultations constructives avec l'ONU et d'autres instances internationales, y compris la Commission consultative sur l'État rakhine, la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres entités non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, en vue de parvenir à une solution stable et durable visant à mettre fin aux souffrances des Rohingya en s'attaquant aux causes profondes du problème, qui se trouvent au Myanmar, et à régler pacifiquement et durablement la situation.

## Progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme au Bangladesh

10. Le Bangladesh est déterminé à respecter les obligations qui sont inscrites dans sa Constitution ainsi que les engagements qu'il a pris au niveau international et a pour ce faire adopté diverses mesures législatives et administratives ainsi que des programmes de développement socioéconomique. Il s'efforce d'atteindre, dans la mesure du possible, les objectifs énoncés dans les engagements volontaires qu'il a pris précédemment. On trouvera ci-après certaines de ses réalisations :

- Le Gouvernement a adopté ces dernières années diverses politiques visant à garantir l'exercice des droits fondamentaux dans des conditions d'équité et d'égalité. Il s'agit notamment de la politique nationale de nutrition de 2015, de la politique nationale de lutte contre la drogue de 2016, de la politique de protection des travailleurs domestiques et de protection sociale de 2015 et de la politique nationale de 2017 relative aux moyens d'information en ligne ;
- Afin de protéger l'intérêt supérieur des enfants, celui des filles en particulier, la loi portant restriction du mariage des enfants et abrogeant la loi précédente de 1929 a été promulguée en 2017. Cette nouvelle loi prévoit des mesures de prévention (par exemple dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi) ainsi que des sanctions plus sévères contre le mariage des enfants ;
- Pour démarginaliser certains groupes et assurer le droit des citoyens à la sécurité sociale en cas de besoin insuffisamment pris en charge découlant du chômage, de la maladie ou de l'invalidité, ainsi que dans le cas des veuves, des orphelins ou des personnes âgées, le Gouvernement a adopté en 2015 la stratégie nationale en matière de sécurité sociale et lancé le programme de sécurité sociale fondé sur le cycle de vie, afin que toute personne, indépendamment de son âge, puisse être couverte, dans des conditions d'égalité et sans exclusive. Le Gouvernement a également proclamé le 2 janvier comme la Journée du service social ;
- Dans le budget de l'exercice 2017/18, le Gouvernement a, dans le cadre de diverses mesures relatives à la sécurité sociale, prévu d'octroyer des indemnités à 1 150 000 femmes sans ressources et abandonnées et à 3 500 000 femmes âgées, y compris des veuves et des victimes de mauvais traitements. En outre, 500 000 femmes ont perçu une allocation de maternité et 825 000 personnes handicapées une allocation d'invalidité ;
- Après avoir officiellement reconnu les transgenres comme troisième sexe en 2014, le Gouvernement a pris diverses mesures pour assurer leur intégration dans la société. Une enveloppe budgétaire spéciale d'un montant de 110 millions de taka leur a été affectée au cours de l'exercice 2017-18, afin de verser une allocation mensuelle aux personnes âgées transgenres et des bourses aux étudiants ;
- Dans le cadre de l'actuelle loi bangladaise sur le travail, une réglementation a été adoptée en 2015 pour garantir les droits des travailleurs et leur assurer un cadre de travail décent. Pour favoriser la liberté d'association, le Gouvernement a encouragé la création de syndicats à tous les niveaux. À l'heure actuelle, on compte 8 015 syndicats en activité, dont 632 dans le secteur du prêt-à-porter ;
- Conformément à la Constitution et au règlement intérieur du Parlement du Bangladesh, 39 commissions parlementaires permanentes ont été mises en place. En outre, les institutions de l'État bénéficient d'une indépendance et d'une autonomie totales pour exercer librement leurs fonctions. La Commission

nationale des droits de l'homme et la Commission de lutte contre la corruption ont vu leurs effectifs augmenter et ont été dotées de moyens supplémentaires ;

- Le Bangladesh compte aujourd'hui 32 chaînes de télévision, dont 4 appartenant à l'État, 22 stations de radio FM et 17 stations de radio locales. En outre, 2 800 journaux sont publiés. Toutes les chaînes de télévision internationales sont librement diffusées. L'accès à l'information a été considérablement amélioré grâce à de nombreux points de libre accès à Internet ;
- Faisant partie des premiers pays à avoir atteint les objectifs du Millénaire pour le développement, le Bangladesh a adopté des politiques et stratégies nationales visant à réaliser les objectifs de développement durable fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin que personne ne soit laissé de côté ;
- Le Bangladesh a réalisé d'importants progrès sur la voie de l'émancipation économique de sa population, comme en témoignent sa croissance économique durable, l'augmentation du revenu par habitant, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et des réalisations notables dans le secteur social, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et le secteur des soins de santé. Par exemple, le taux de pauvreté a considérablement diminué et a été ramené à 24,3 %, contre 31,5 % en 2010 ; le revenu par habitant a atteint 1 610 dollars en une décennie (contre 543 dollars au cours de l'année budgétaire 2005/06) ; l'espérance de vie a été portée à 71,6 ans ; 80 % de la population a désormais accès à l'électricité, 97,9 % à une source d'eau de boisson améliorée et 73,5 % à des installations d'assainissement améliorées ;
- Le Bangladesh est un pays doté d'une riche diversité ethnique, religieuse et culturelle. Le Gouvernement attache une importance particulière au développement socio-économique des minorités ethniques des Chittagong Hill Tracts et participe régulièrement à des instances internationales visant à promouvoir les droits des minorités ethniques dans le monde entier ;
- Le Bangladesh encourage la contribution de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) au développement socioéconomique national ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'homme, dans des secteurs aussi divers que les soins de santé, l'éducation non formelle, l'autonomisation des femmes et le microcrédit. Les ONG et les associations de proximité contribuent pour beaucoup à la protection des droits civils et politiques, par diverses initiatives de sensibilisation. À l'heure actuelle, 3 075 ONG (2 777 locales et 298 internationales) enregistrées auprès du Bureau chargé des ONG sont actives au Bangladesh ;
- Les procès devant le Tribunal chargé de juger les crimes internationaux, des personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes internationaux commis en 1971 pendant la guerre de libération a marqué le début d'une nouvelle ère pour la justice du Bangladesh, en mettant fin à la culture d'impunité qui avait paralysé la société des décennies durant. Le Tribunal a à ce jour statué sur 29 affaires et les procédures restent transparentes, impartiales et exhaustives pour ce qui est de la protection des droits de l'accusé.

### Contribution au niveau mondial

11. Le Bangladesh joue un rôle constructif sur la scène internationale en favorisant la coopération et le dialogue, en particulier à l'ONU. Il s'efforce d'obtenir un consensus sur des questions importantes au sein de différentes instances internationales. Il a à son actif plusieurs entreprises, parmi lesquelles on peut citer :

- Le Bangladesh attache une grande importance aux activités du Conseil des droits de l'homme et coopère régulièrement avec celui-ci et ses différents mécanismes, y compris les organes conventionnels, en vue de s'acquitter des engagements qu'il a pris dans le cadre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- Au Conseil des droits de l'homme, le Bangladesh est le principal auteur de la résolution annuelle sur les droits de l'homme et les changements climatiques. Il a contribué aux travaux du Conseil en participant activement aux consultations sur les résolutions et décisions de cet organe ;
- Il a fourni l'appui nécessaire à la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar établie en application de la résolution 34/22 du Conseil, en facilitant la visite de ses membres et associés au Bangladesh et en leur permettant d'accéder aux camps de Rohingya ;
- Le Bangladesh continue de coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en répondant favorablement à ses invitations à diverses réunions. Accompagné du Ministre d'État aux affaires étrangères, le Ministre des affaires juridiques, judiciaires et parlementaires s'est entretenu avec le Haut-Commissaire dans le bureau de ce dernier, le 25 août 2017. Le Gouvernement bangladais a également facilité les déplacements organisés dans le cadre de la mission d'établissement des faits et de la mission d'urgence dépêchées par le Haut-Commissariat, respectivement en janvier et en septembre 2017, dans les camps de Rohingya ;
- Au cours des trois dernières années, le Bangladesh a été le pays qui a soumis le plus de rapports aux organes conventionnels concernés, notamment ses rapports initiaux au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en 2015, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en 2015, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en 2017, et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en 2017. Il a également présenté son huitième rapport périodique au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2016 et son cinquième rapport périodique au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant en 2015 ;
- Le Bangladesh a accueilli le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Heiner Bielefeld, lors de sa visite de neuf jours dans le pays. Il a également répondu favorablement aux demandes de réunions des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, dont le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ;
- Le Bangladesh a, entre autres, accueilli le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (en 2017 et 2018), le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (en 2017), les membres de la mission internationale

indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (en 2017) et trois équipes d'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (en 2017), afin de recueillir des informations et de plaider en faveur de la protection des droits de l'homme des Rohingya ;

- Le Bangladesh compte parmi les pays qui contribuent le plus aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les soldats de la paix du Bangladesh œuvrent dans des conditions difficiles, dans de nombreuses situations d'après conflit, pour protéger la vie et les droits fondamentaux de populations, et en particulier de femmes et d'enfants. Pour contribuer encore plus à la consolidation et à la pérennisation de la paix, le Gouvernement a établi à Dhaka le Centre de consolidation de la paix du Bangladesh. Le Bangladesh a également versé une contribution volontaire au Fonds pour la consolidation de la paix ;
- Conformément à sa politique de « tolérance zéro » face à toute forme d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le Bangladesh a répondu favorablement à l'appel du Secrétaire général de l'ONU visant à éliminer ces violences. Le Premier Ministre bangladais s'est joint au cercle de dirigeants créé par le Secrétaire général à cette fin et a également contribué au fonds de contributions volontaires établi pour aider les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ;
- Le Bangladesh participe activement à l'Examen périodique universel des États et formule des recommandations en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde ;
- Le Gouvernement bangladais applique une politique de « tolérance zéro » face au terrorisme et à l'extrémisme violent. Le Bangladesh a noué un partenariat avec le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience pour mobiliser des organisations implantées au niveau local et demeure un partenaire fiable de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme et dans la prévention de l'extrémisme violent, aux niveaux mondial, régional et national, en s'attaquant aux causes profondes de ces problèmes afin de consolider les droits de l'homme ;
- Le Bangladesh considère les migrations internationales comme un facteur inévitable et indispensable du processus de développement et, ayant signé la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, promeut activement les droits de ces personnes tout au long du cycle migratoire. En sa qualité de Président du Forum mondial sur la migration et le développement, le Bangladesh a accueilli le neuvième sommet du Forum, qui s'est tenu du 10 au 12 décembre 2016 et qui a notamment porté sur les droits de l'homme des migrants et la bonne gouvernance s'agissant des migrations.

### **Engagements pris volontairement**

12. Le Bangladesh prend par conséquent les engagements suivants :

#### **Au niveau national, le Bangladesh s'emploiera à :**

- Continuer d'accueillir les ressortissants du Myanmar déplacés de force, jusqu'à leur retour chez eux en sécurité, en sûreté et dans la dignité ;
- Continuer de prendre des initiatives afin d'élaborer des politiques et des stratégies nationales visant à réaliser les droits et les principes fondamentaux consacrés par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme

et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il est partie ;

- Envisager d'adhérer aux autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, sur la base d'un consensus obtenu au moyen de consultations nationales, selon qu'il conviendra ;
- Continuer d'adopter, ou s'il y a lieu d'actualiser, la législation nationale en vue de mettre en œuvre les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il est partie ;
- Continuer de coopérer et de dialoguer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les mécanismes du Conseil des droits de l'homme, en vue d'améliorer encore la situation des droits de l'homme au Bangladesh ;
- Poursuivre le renforcement et l'autonomisation des organes statutaires et de surveillance tels que la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission électorale nationale, la Commission de lutte contre la corruption, la Commission de la fonction publique et la Commission de l'information ;
- Assurer un contrôle parlementaire effectif, notamment par l'intermédiaire des commissions parlementaires permanentes, et renforcer la transparence des comptes publics et l'application du principe de responsabilité s'agissant de la gestion de ceux-ci ;
- Continuer de préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Continuer de protéger la liberté de la presse et de mettre en avant le rôle constructif de la société civile, de la presse écrite et électronique et des médias sociaux dans la promotion des droits de l'homme à tous les niveaux ;
- Poursuivre les programmes de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des droits de l'homme destinés aux membres des forces de l'ordre, aux juges, aux procureurs, aux avocats, aux journalistes, aux fonctionnaires, aux parlementaires et aux médias ;
- Poursuivre son programme de développement en faveur de la population, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables, notamment en continuant à adopter de nouvelles idées conçues localement et à les mettre en pratique ;
- Continuer d'étendre la couverture sociale en améliorant l'allocation des ressources de façon à renforcer encore l'autonomisation économique et la sécurité sociale des citoyens ;
- Continuer de promouvoir et de protéger les droits des minorités religieuses et ethniques et de s'employer à maintenir l'harmonie traditionnelle entre les communautés en défendant les valeurs laïques, pluralistes et solidaires de l'État et de la société en général ;
- Continuer de renforcer l'action menée pour promouvoir et protéger les droits des travailleurs et instaurer progressivement des conditions de travail décentes dans tous les secteurs de l'économie ;
- Continuer de prendre, dans le domaine social et en matière de développement, des mesures permettant de promouvoir l'éducation et d'améliorer la condition des femmes et des filles, en vue de mettre fin aux mariages d'enfants ;

- Continuer d'intensifier ses efforts afin de garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de sa population, notamment en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement, le logement, l'éducation, les soins de santé primaires et l'accès à l'eau et à l'assainissement, afin de lui permettre de jouir effectivement de tous les droits de l'homme ;
- Renforcer encore le cadre juridique et stratégique en vue de l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes, des enfants et des groupes vulnérables de la société, y compris les personnes transgenres ;
- Continuer de prendre des mesures concrètes pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et pour que justice soit rendue aux victimes de telles violences ;
- Souligner le rôle des femmes, des jeunes, des enseignants, des dirigeants locaux et d'autres membres de la société dans la prévention de l'extrémisme violent et de l'intolérance de façon à garantir l'exercice des libertés fondamentales garanties par la Constitution.

**Au niveau international, le Gouvernement bangladais s'emploiera à :**

- Continuer d'apporter son appui au Conseil des droits de l'homme aux fins de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de façon juste et équitable ;
- Renforcer sa coopération et son engagement constructifs avec d'autres membres du Conseil des droits de l'homme afin de faire de celui-ci un organe efficace et productif ;
- Collaborer de manière constructive avec toutes les parties, dans un esprit de dialogue et de coopération, afin de surmonter les obstacles à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme et de prévenir les violations de ces droits partout dans le monde ;
- Continuer d'appuyer l'action que mène le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour s'acquitter de son mandat ;
- Continuer d'apporter son soutien aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui facilitent la promotion des droits de l'homme ;
- Promouvoir la réalisation du droit au développement, droit inaliénable de tous les peuples et de tous les êtres humains, et appuyer les efforts actuels pour affiner ce concept et sa mise en pratique, en se fondant sur des applications pratiques ;
- Continuer de lutter contre les changements climatiques aux niveaux national et international, en vue de renforcer le dialogue entre les défenseurs des droits de l'homme et les acteurs de la lutte contre les changements climatiques ;
- Continuer de promouvoir une « culture de paix », prendre des mesures collectives contre le racisme, la xénophobie et l'islamophobie et protéger la population contre de tels crimes ;
- Continuer de promouvoir et de défendre les droits et la condition des travailleurs migrants tout au long du cycle migratoire ;
- Continuer de participer aux débats internationaux en vue de l'élaboration de pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés, afin de mettre en place un système mondial juste et équitable en matière de mobilité humaine ;

- Continuer de coopérer avec la communauté internationale en vue de sensibiliser aux génocides et aux crimes contre l'humanité, de promouvoir des actions collectives visant à prévenir les génocides et les crimes similaires, en tout lieu et à tout moment, et de soutenir les initiatives ayant pour but de rendre justice aux victimes de génocide.

13. C'est en tant qu'État partie à la quasi-totalité des instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et participant actif à la formulation du programme d'action international en faveur des droits de l'homme que le Bangladesh présente sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021.

---